

**Présidence de** : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

**Secrétaire de Séance** : M. Youssouf FEDDAL (DENAIN)

**Nombre de conseillers communautaires en exercice** : 90

**Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés** : 84

**Membres présents** : 66

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) Vice-Président, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Annie DENIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Youssouf FEDDAL (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Joshua HOCHART (DENAIN) Conseiller communautaire, Mme Michèle DANDOIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Ali AMOURI (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) Conseiller communautaire, Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Karine LIPPERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eric WARMOES (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Héléne DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) Conseillère communautaire, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

*M. Ali AMOURI (DENAIN) est arrivé à 18h29 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/003.*

M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) est arrivé à 18h44 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/003.

M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) a quitté la séance à 20h06 ; il n'a plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/006 pour son compte et le compte de Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES).

M. Joshua HOCHART (DENAIN) a quitté la séance à 20h30 ; il n'a plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/006.

Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) et M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) ont quitté la séance à 20h50 ; ils n'ont plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/007.

Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) et M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) ont quitté la séance à 21h05 ; ils n'ont plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/020.

Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) a quitté la séance à 21h06 ; elle a donné pouvoir à M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) à compter de la délibération n°25/020.

#### **Membres absents excusés avant donné pouvoir : 18**

Mme Christine NELAIN (ABSCON) a donné pouvoir à M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON), Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN (ROSULT), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) a donné pouvoir à M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES), Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) a donné pouvoir à M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN), M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Annie DENIS (DENAIN), Mme Valérie CARTA (DENAIN) a donné pouvoir à M. David AUDIN (DENAIN), M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES), M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINTAMAND), Mme Sylvia POTIER (RAISMES) a donné pouvoir à M. Patrick TRIFI (RAISMES), Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) a donné pouvoir à M. Eric WARMOES (RAISMES), Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) a donné pouvoir à M. Charles LEMOINE (ROEULX), Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX), Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINTAMAND-LES-EAUX), Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER), M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) a donné pouvoir à Mme Nathalie DE BRUYNE (CHÂTEAU-L'ABBAYE), M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) a donné pouvoir à M. Gonzague DAMS (EMERCHICOURT)

#### **Membres absents excusés : 6**

M. Michel BLAISE (BELLAIN), Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES), M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN), Mme Annick TRIOUX (ESCAUDAIN), M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN), M. Eddy ZDZIECH (RAISMES)

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **25/001 Adoption des procès-verbaux des précédentes séances du Bureau et du Conseil Communautaire**

Les documents transmis n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des conseillers communautaires, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les procès-verbaux du Bureau et du Conseil Communautaire du 16 décembre 2024 disponibles au lien suivant <https://www.agglo-porteduhainaut.fr/les-proces-verbaux>.

Adoptée à l'unanimité

### **25/002 Solidarité avec la population de Mayotte**

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par

cet évènement dramatique.

Dans l'immédiat, il est urgent de restaurer l'accès à l'eau potable, à l'alimentation, aux soins et d'assurer la mise à l'abri des habitants. A ces fins, la Protection Civile et la Croix Rouge Française sont sur place et apportent une aide matérielle concrète dans le cadre des opérations de secours coordonnées par les services de l'Etat.

Le Conseil communautaire décide :

- de faire :
  - ✓ un don d'un montant de 5 000 € à la Protection Civile - FNPC Tour Essor - 14 rue Scandicci - 93 500 Pantin,
  - ✓ un don d'un montant de 5 000 € à la Croix Rouge Française - 98 rue Didot - 75 694 Paris Cedex 14.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont ou seront prévus au Budget Primitif 2025.

Adoptée à l'unanimité

---

**25/003 Impositions locales : Fixation des taux pour l'année 2025**

---

Conformément aux orientations budgétaires pour 2025 de novembre 2024, le Conseil communautaire décide :

- de reconduire sur 2025, les taux de fiscalité directe locale (CFE, TFPNB, THRS) en place depuis la création de La Porte du Hainaut et le taux de 2025 pour la TEOM, conformément aux engagements de poursuivre la maîtrise de la pression fiscale sur le territoire de la CAPH.
- en conséquence, de fixer les taux à :
  - 31,13% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
  - 3,28% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB),
  - 11,71% pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS),
  - 14,58% pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), taux harmonisé sur l'ensemble du territoire de la CAPH.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les états 1259FPU et 1259TEOM, conformément à la décision de maintien des taux.

Adoptée à 69 voix POUR,

13 voix CONTRE (Mme Régine GUILAIN, Douchy-les-Mines ; M. Francis WOJTOWICZ, Douchy-les-Mines ; Mme Catherine MERCIER, Escaudain ; M. Patrick DUFOUR, Saint-Amand-les-Eaux pour son compte et celui de M. Fabien ROUSSEL, Saint-Amand-les-Eaux ; M. Jean-Marc MONDINO, Saint-Amand-les-Eaux ; Mme Hélène DA SILVA-COLLIER, Saint-Amand-les-Eaux pour son compte et celui de Mme Noura ATMANI, Saint-Amand-les-Eaux ; M. Didier LEGRAIN, Saint-Amand-les-Eaux ; Mme Pascale TEITE, Saint-Amand-les-Eaux pour son compte et celui de Mme Cécile GRASSO-NOWAK, Saint-Amand-les-Eaux ; M. Eric RENAUD, Saint-Amand-les-Eaux ; M. Christophe VANHERSECKER, Trith-Saint-Léger),

2 voix ABSTENTION (M. Youssouf FEDDAL, Denain ; M. Joshua HOCHART Denain).

---

**25/004 Compétence 'Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations' (GEMAPI) : Fixation du produit pour l'année 2025**

---

Il est proposé de maintenir le produit attendu de la taxe GEMAPI à 800 K€, montant suffisant pour financer la compétence exercée par les deux syndicats : le SMAPI et le SYMSEE.

Le Conseil communautaire décide :

- d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI attendu au titre de 2025 à 800 000 €.

Adoptée à 83 voix POUR,  
1 voix CONTRE (M. Eric RENAUD, Saint-Amand-les-Eaux).

## **25/005 Pacte de Solidarité Communautaire : Bilan, propositions d'adaptation et revalorisation de la Dotation de Solidarité Communautaire 2025**

Le Pacte de Solidarité Communautaire 2021/2027, traduction du projet politique du mandat, a formalisé les liens financiers et fiscaux sur lesquels s'engagent les 47 communes et la CAPH, pour une meilleure lisibilité et une cohérence de la stratégie de développement consolidé du territoire.

Le bilan à fin 2023 de ce pacte montre les effets des mécanismes péréquateurs mis en œuvre mais aussi les efforts portés par la CAPH pour permettre le développement partagé du territoire.

Ainsi, le transfert des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales a été l'occasion d'unifier le financement de la compétence eaux pluviales mais aussi la prise en charge par la CAPH de ce financement. La Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a également validé l'annulation des transferts de charges antérieurs en matière d'ordures ménagères et de transports de voyageurs, afin de rétablir une équité de traitement des communes.

En matière de fonds de concours, les dispositifs ont été élargis afin de répondre aux thématiques spécifiques : ruralité (communes de moins de 5 000 habitants), réhabilitation écologique des écoles, équipements sportifs structurants. Les effets de levier de ces dispositifs montrent leur intérêt : les 15 M€ issus du fonds de concours à l'investissement local et de la dotation de ruralité ont permis aux communes d'investir 86 M€ au service de la population, du développement et de l'animation locales.

La CAPH intervient également via les opérations pour compte de tiers en matière de rénovation du clos et couverts des églises ou de travaux sur la voirie départementale.

Le Pacte de Solidarité Communautaire a également prévu un dernier dispositif, renouvelé pour répondre aux exigences réglementaires mais aussi revu dans l'enveloppe financière dédiée : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). La DSC possède une ambition péréquatrice forte, destinée à réduire les écarts de ressources entre les communes du territoire sans en écarter aucune.

Les travaux menés dans le cadre du bilan ont montré un décrochage du montant affecté à la DSC, stable depuis 2021, dans un contexte inflationniste fort. Ainsi il vous est proposé d'affecter 500 K€ dédiés à porter le montant global de la DSC de 9,3 M€ à 9,8 M€ à compter de 2025.

Dans un second temps, la mesure intégrée en 2021 dans le pacte de solidarité visant à calculer une garantie pour les communes qui connaîtraient une baisse de leur DSC d'une année sur l'autre, a montré ses limites et il vous est proposé de calculer la garantie en dehors de l'enveloppe de 9,8 M€.

Enfin, afin d'apporter une réponse uniforme aux difficultés que peuvent rencontrer certaines communes pour investir au service de leur population alors que « Le Projet de Territoire doit être le projet de tous les habitants et de toutes les habitantes du territoire, de même qu'il doit être le projet de toutes les communes [...] », il est proposé d'affecter 10 M€ à un dispositif exceptionnel appelé « Booster d'investissement » destiné aux communes afin de mener des projets d'équipement à destination de la population. Ce booster pourra venir en complément de fonds de concours par exemple afin de financer tout ou partie du reste à charge. Il pourra également financer des actions nouvelles.

Le booster d'investissement se présente comme une part exceptionnelle de la DSC, versée uniquement en 2025 aux communes membres, selon des critères de population et d'insuffisance de potentiel financier (50%/50%) afin de respecter le caractère péréquisiteur que le législateur a entendu donner à la DSC.

Le Conseil communautaire décide :

- de réévaluer le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à 9 685 630 € et de calculer la garantie hors enveloppe à compter de 2025.
- d'adopter les montants de Dotation de Solidarité Communautaire pour 2025 qui seront versés en trois fois aux communes (dès janvier, puis fin juillet et fin octobre 2025).
- d'adopter l'affectation de l'excédent 2025 à des dépenses supplémentaires au Budget Primitif 2025 et à un dispositif de booster d'investissement communal.

- d'adopter le dispositif de booster d'investissement et ses critères de calcul (50% population et 50% insuffisance de potentiel financier par habitant) concrétisé sous la forme d'une part exceptionnelle de DSC, versée uniquement en 2025, dans le premier trimestre 2025 aux communes selon le tableau ci-dessous :

	Population légale au 01/01/2024	DSC 2024	PART RÉGLEMENTAIRE 2025		PART LIBRE 2025		AVANT GARANTIE	GARANTIE 2025	DSC TOTALE 2025			DSC EXCEPTIONNELLE 2025		
			montant de l'enveloppe écart de revenu/habitant	montant de l'enveloppe insuffisance PFi/habitant	Insuffisance de PF et écart d'effort fiscal	Communes en contrat de ville			Synthèse	Garantie 2025	€	€/hbt	Ecart /2024	BOOSTER D'INVESTISSEMENT
Abscon	4 235	288 520 €	28 618 €	85 782 €	179 246 €			293 645 €	0	293 645 €	69,3 €	5 126 €	290 595 €	
Avesnes le Sec	1 465	90 957 €	7 613 €	28 383 €	59 366 €			95 363 €	0	95 363 €	65,1 €	4 406 €	98 144 €	
Belloing	1 341	76 982 €	7 655 €	26 162 €	53 299 €	3 273 €		90 389 €	0	90 389 €	67,4 €	13 407 €	90 172 €	
Bouchain	4 025	73 409 €	23 556 €	55 143 €	0 €			78 699 €	0	78 699 €	19,6 €	5 290 €	227 540 €	
Bousignies	361	20 358 €	1 515 €	7 029 €	13 199 €			21 743 €	0	21 743 €	60,2 €	1 385 €	24 248 €	
Brillon	782	40 145 €	3 388 €	13 874 €	23 696 €			40 959 €	0	40 959 €	52,4 €	814 €	50 035 €	
Bruille Saint Amand	1 698	102 215 €	8 533 €	35 810 €	67 395 €			111 738 €	0	111 738 €	65,8 €	9 522 €	119 123 €	
Château l'Abbaye	869	56 999 €	3 785 €	17 338 €	38 290 €			59 412 €	0	59 412 €	68,4 €	2 414 €	59 141 €	
Denain	20 758	1 579 666 €	234 579 €	386 474 €	1 031 101 €	68 510 €		1 720 664 €	0	1 720 664 €	82,9 €	140 998 €	1 361 694 €	
Douchy les Mines	10 252	758 109 €	83 066 €	194 642 €	520 164 €	35 016 €		832 888 €	0	832 888 €	81,2 €	74 780 €	679 466 €	
Emerchicourt	868	15 478 €	5 505 €	14 816 €	0 €			20 320 €	0	20 320 €	23,4 €	4 842 €	54 460 €	
Escaudain	9 299	756 767 €	81 663 €	188 650 €	483 466 €	32 825 €		786 604 €	0	786 604 €	84,6 €	29 837 €	638 615 €	
Escauptont	4 181	364 022 €	34 496 €	80 107 €	249 834 €	13 994 €		378 431 €	0	378 431 €	90,5 €	14 409 €	278 443 €	
Flines lez Mortagne	1 666	104 526 €	8 234 €	35 900 €	67 399 €			111 533 €	0	111 533 €	66,9 €	7 007 €	118 288 €	
Hasnon	3 912	253 801 €	21 012 €	79 278 €	172 425 €			272 715 €	0	272 715 €	69,7 €	18 914 €	268 502 €	
Haspres	2 660	160 896 €	15 490 €	51 975 €	98 369 €			165 834 €	0	165 834 €	62,3 €	4 388 €	179 011 €	
Haulchin	2 346	44 936 €	15 116 €	34 126 €	0 €			49 242 €	0	49 242 €	21,0 €	4 306 €	136 284 €	
Haveluy	3 262	287 719 €	27 688 €	65 594 €	200 727 €	10 313 €		304 321 €	0	304 321 €	93,3 €	16 602 €	222 946 €	
Hélesmes	1 940	89 256 €	10 615 €	40 666 €	0 €			51 281 €	18 988	70 269 €	36,2 €	-18 988 €	135 644 €	
Hérin	4 157	294 748 €	26 878 €	80 112 €	206 572 €			313 562 €	0	313 562 €	75,4 €	18 814 €	277 701 €	
Hordain	1 456	16 329 €	8 928 €	9 426 €	0 €			17 954 €	0	17 954 €	12,3 €	1 625 €	62 912 €	
La Sentinelle	3 159	178 969 €	22 965 €	48 501 €	111 689 €	9 394 €		192 549 €	0	192 549 €	61,0 €	13 580 €	188 211 €	
Lecelles	3 065	171 385 €	9 683 €	55 230 €	94 100 €			159 013 €	12 372	171 385 €	55,9 €	0 €	197 677 €	
Lieu Saint Amand	1 476	18 051 €	9 095 €	10 633 €	0 €			19 728 €	0	19 728 €	13,4 €	1 677 €	65 762 €	
Lourches	3 837	304 590 €	40 858 €	72 406 €	200 996 €	13 707 €		327 966 €	0	327 966 €	85,5 €	23 375 €	253 486 €	
Marquette en Ostrevant	1 943	113 820 €	12 579 €	41 272 €	66 548 €			120 399 €	0	120 399 €	62,0 €	6 579 €	136 855 €	
Mastaing	894	16 690 €	4 597 €	12 793 €	0 €			17 390 €	0	17 390 €	19,5 €	700 €	51 544 €	
Maulde	994	64 976 €	5 033 €	21 121 €	41 475 €			67 629 €	0	67 629 €	68,0 €	2 653 €	70 025 €	
Millonfosse	718	47 304 €	3 488 €	14 256 €	31 654 €			49 398 €	0	49 398 €	68,8 €	2 094 €	48 737 €	
Mortagne du Nord	1 591	100 249 €	11 581 €	30 364 €	60 132 €	5 210 €		107 288 €	0	107 288 €	67,4 €	7 039 €	105 737 €	
Neuville sur Escout	2 771	144 434 €	18 531 €	53 227 €	93 853 €			165 611 €	0	165 611 €	59,8 €	21 177 €	184 791 €	
Nivelles	1 397	87 402 €	5 868 €	27 904 €	60 922 €			94 694 €	0	94 694 €	67,8 €	7 292 €	95 135 €	
Noyelles sur Selle	684	29 702 €	3 974 €	10 650 €	17 424 €			32 048 €	0	32 048 €	46,9 €	2 346 €	41 026 €	
Oisy	698	36 877 €	3 032 €	14 259 €	21 284 €			38 574 €	0	38 574 €	55,3 €	1 697 €	48 117 €	
Raismes	12 108	886 020 €	90 944 €	185 365 €	582 141 €	37 344 €		895 793 €	0	895 793 €	74,0 €	9 773 €	720 404 €	
Roeulx	3 796	268 219 €	28 298 €	78 958 €	168 156 €	12 520 €		287 932 €	0	287 932 €	75,9 €	19 714 €	264 284 €	
Rosult	2 008	88 656 €	7 988 €	31 449 €	61 003 €			100 440 €	0	100 440 €	50,0 €	11 784 €	120 778 €	
Rumegies	1 773	108 634 €	8 196 €	32 766 €	61 412 €			102 373 €	6 260	108 634 €	61,3 €	0 €	115 857 €	
Saint Amand les Eaux	16 160	292 224 €	92 556 €	171 549 €	0 €	30 675 €		294 780 €	0	294 780 €	18,2 €	2 556 €	821 650 €	
Sars et Rosières	632	11 186 €	2 523 €	8 164 €	0 €			10 687 €	498	11 185 €	17,7 €	0 €	34 816 €	
Thiant	3 036	56 832 €	19 027 €	42 840 €	0 €			61 867 €	0	61 867 €	20,4 €	5 035 €	173 928 €	
Thun Saint Amand	1 123	69 386 €	6 116 €	21 162 €	46 630 €			73 908 €	0	73 908 €	65,8 €	4 521 €	74 135 €	
Trieth Saint Léger	6 210	77 015 €	43 228 €	39 454 €	0 €			82 682 €	0	82 682 €	13,3 €	5 667 €	266 944 €	
Wallers	5 634	354 613 €	36 133 €	104 650 €	225 348 €	16 296 €		382 426 €	0	382 426 €	67,9 €	27 813 €	369 131 €	
Wasnes au Bac	591	40 865 €	3 138 €	12 593 €	19 889 €			35 620 €	5 245	40 865 €	69,1 €	0 €	41 701 €	
Wavrechain sous Denain	1 627	131 497 €	12 686 €	31 097 €	87 723 €	5 374 €		136 880 €	0	136 880 €	84,1 €	5 383 €	108 214 €	
Wavrechain sous Faulx	425	10 198 €	2 628 €	8 028 €	0 €			10 657 €	0	10 657 €	25,1 €	459 €	28 093 €	
	159 883	9 185 630 €	3 874 252 €		5 516 926 €	294 452 €		9 685 630 €	43 363 €	9 728 993 €	60,9 €	543 364 €	10 000 000 €	

Adoptée à 75 voix POUR,

9 voix CONTRE (M. Patrick DUFOUR, Saint-Amand-les-Eaux pour son compte et celui de M. Fabien ROUSSEL, Saint-Amand-les-Eaux ; M. Jean-Marc MONDINO, Saint-Amand-les-Eaux ; Mme Héléne DA SILVA-COLLIER, Saint-Amand-les-Eaux pour son compte et celui de Mme Noura ATMANI, Saint-Amand-les-Eaux ; M. Didier LEGRAIN, Saint-Amand-les-Eaux ; Mme Pascale TEITE, Saint-Amand-les-Eaux pour son compte et celui de Mme Cécile GRASSO-NOWAK, Saint-Amand-les-Eaux ; M. Eric RENAUD, Saint-Amand-les-Eaux).

**25/006 Budget Primitif 2025 - Budget Principal (400)**

**Cf. Annexe 1**

Le contexte dans lequel se construit le Budget Primitif pour 2025 est inédit à plusieurs niveaux :

- D'abord de par le contexte politique qui l'accompagne depuis l'été 2024 et qui a débouché sur la nomination d'un nouveau gouvernement et l'attente d'une nouvelle proposition de Projet de Loi de Finances (PLF).
- Une situation nationale qui s'est fortement dégradée au regard des standards européens : depuis le 26 juillet 2024, la France est en procédure de déficit excessif. Une décision prise par l'Union Européenne dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance, et qui implique une surveillance renforcée de son budget. Le Gouvernement annonce une cible de déficit public pour 2025 comprise entre 5 et 5,5% du PIB. Ce redressement des finances publiques, estimé à 50 milliards d'euros (contre 60 milliards pour le précédent texte) devra être partagée entre l'Etat et ses opérateurs, les contribuables nationaux mais aussi les collectivités locales. Dans l'attente du nouveau Projet de Loi de Finances pour 2025, le Budget Primitif (BP) qui est présenté se fonde sur les éléments connus du dernier texte. Le BP étant un document prévisionnel, les modifications pourront être apportées par Décision Modificative comme le prévoit la réglementation budgétaire.

Pour la CAPH, l'estimation de l'effort est maintenue à 3 M€, montant des recettes qui manqueront au Budget 2025 :

- ✓ 2,1 M€ prélevés sur les recettes fiscales de la CAPH pour financer un fonds de réserve qui permettra à l'État de financer de la péréquation sans avoir à le financer, mais surtout qui lui permettra d'améliorer ses comptes 2025 puisque ce fonds sera mis en réserve,
- ✓ 2025 sera l'année de remise en cause de la dynamique des compensations de Taxe d'Habitation et de la CVAE via la déconnexion des fractions de TVA sur la dynamique du produit de TVA nationale. Ainsi, la stabilité du produit des fractions de TVA au niveau des montants définitifs 2024 devrait coûter plus d'1/2 million supplémentaire à la CAPH, dans un contexte où déjà le Budget 2024 est amputé en fin d'année, de 1 M€.
- ✓ Et pour terminer, le Projet de Loi de Finances 2025 agit sur le financement des investissements de la CAPH par une baisse du taux de FCTVA et une assiette recentrée sur les dépenses d'investissement.

S'il est ajouté à ces mesures d'action sur les recettes des collectivités, les impacts des mesures d'économies de l'État sur son Budget (baisse du fonds vert de 2,5 milliards d'€ à 1 milliard d'euros, baisse d'une part de la DGF, baisse de la dotation de compensation de la Réforme de la TP (encore une compensation qui diminue chaque année) et la hausse de 12% sur 3 ans des cotisations retraite), le total des recettes attendues en 2025 n'augmentera que de 1%.

Or, la CAPH a lancé son Projet de Territoire et les investissements arrivent aujourd'hui à maturité, les services publics doivent être financés via des contributions, des politiques publiques sont financées par subventions...

En 2025, 83% du Budget de la CAPH est consacré au financement des politiques publiques de la CAPH, soit plus de 180 millions d'euros pour l'Habitat, le logement, le renouvellement urbain, le développement économique, la culture, le sport, la cohésion sociale, les transports publics, la transition écologique, la gestion des déchets, l'eau, l'assainissement, les eaux pluviales, le tourisme...

2025 continue d'affirmer la volonté communautaire de rattraper les retards de développement, de faire face aux enjeux globaux du territoire et d'accompagner les conversions et la résilience. Il renforce la capacité d'action par un soutien aux communes, actrices du Projet de Territoire.

Ainsi, il y a un choc entre d'une part, une contribution au redressement des finances publiques inédite et brutale qui prive la CAPH de moyens, et d'autre part, l'impérieuse nécessité de prendre en main le destin et les ambitions de la collectivité pour un territoire résilient.

Des atouts sont présents pour affronter cette situation en 2025 :

- Une dette dont le coût est maîtrisé (avec une annuité de 11 M€ et un stock de 72 M€) et des taux d'intérêt qui vont baisser en 2025, ce qui permet d'inscrire un emprunt 2025 estimé à 26 M€ pour une capacité de désendettement de 3 années,
- Des subventions assurées sur les projets, notamment en renouvellement urbain,
- Un excédent en 2025 de 16 M€,

Mais des difficultés sont attendues, aussi dont il faudra prendre compte :

- Des épargnes et donc un autofinancement qui se dégradent : -8% d'épargne brute à périmètre constant et 20 M€ et qui devra soutenir le financement de l'investissement,
- Des financements remis en question : fin du plan vélo pour financer les pistes cyclables, baisse du fonds vert de 2,5 milliards à 1 milliard...,
- Des partenaires qui seront eux aussi concernés par la contribution au redressement des comptes publics et qui diminueront leurs participations (financeurs) ou nécessiteront des moyens supplémentaires (satellites).

Les maîtres mots qui devront guider les actions ces prochaines années seront : adaptation et agilité afin de préserver la capacité pour la CAPH à dérouler le Projet de Territoire tout en préservant les équilibres financiers.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL - 2025 - 400 (EN €)						
DEPENSES			RECETTES			
CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025	CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025	
F O N C T I O N N E M E N T	011 Charges à caractère général	10 952 653	12 504 207	013 Atténuations de charges	203 000	203 000
	012 Charges de personnel	14 869 500	15 113 044	70 Produits des services et du domaine	409 550	406 455
	Fiscalité restituée (AC, FPIC, CRDFP, DEGREV)	34 548 853	36 295 900	731 Fiscalité locale (CFE, TATFNB, TFNB, THRS, TABCOM, IFER, TEOM, GEMAPI)	43 836 706	45 307 327
	Fiscalité reversée (TVAG, TVAÉ)	509 603		73 Fiscalité reversée (AC, BRU, FNGIR, FPIC, TVAG, TVACVAE)	61 247 026	61 625 501
	Politique de solidarité (DSC, DR)	9 185 632	19 800 000			
	65 Contingents, participations et subventions	50 099 391	53 769 644	74 Concours de l'Etat (COMP.CET, DCRTP, DGF, FCTVA, SPS, COMP.TFNB)	41 009 036	41 139 981
	66 Intérêts de la dette	2 797 300	2 090 000	Participations	1 087 697	659 976
	67 Autres dépenses	15 000	20 000	75 Autres produits de gestion courante	388 152	612 758
	68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 000 000	800 000	76-77-78 Autres recettes	69 002	16 010 003
	Mouvements réels	126 977 932	140 392 795	Mouvements réels	148 250 169	165 965 001
	023 Virement à la section d'investissement	21 272 237	25 572 206			
	Opérations d'ordre	13 000 000	13 000 000	Opérations d'ordre	13 000 000	13 000 000
	Mouvements d'ordre	34 272 237	38 572 206	Mouvements d'ordre	13 000 000	13 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>181 260 188</b>	<b>178 886 001</b>	<b>TOTAL</b>	<b>181 260 188</b>	<b>178 886 001</b>
I N V E S T I S S E M E N T	20 Immobilisations incorporelles	1 994 630	2 749 584			
	204 Subventions d'équipement versées	29 508 980	33 646 492			
	21 Immobilisations corporelles	3 922 655	6 926 550			
	23 Immobilisations en cours	15 437 031	18 344 320	10 FCTVA (art.10222)	1 500 000	3 000 000
				13 Subventions	8 301 000	12 700 837
	Remboursement capital de la dette	9 076 901	9 369 272	Emprunts	26 741 213	26 760 287
	16 Dépôts et cautionnements	30 000	30 000	16 Dépôts et cautionnements	30 000	30 000
	26 Autres dépenses	0	0	024-204-21 Autres recettes (cessions, dépôts et cautionnements, remb. Subventif d'équipm.)	2 062 649	2 080 000
	23 Prêts et avances sur marchés (238) et aux Budgets Annexes	2 286 877	1 300 268	16-23-27 Remboursements prêts et avances aux budgets Annexes	2 239 924	4 269 863
	4581 Opération sous mandat	4 530 000	4 938 000	4582 Opération sous mandat	4 640 051	2 891 293
	Mouvements réels	66 787 074	77 304 486	Mouvements réels	45 514 837	51 732 280
				021 Virement de la section de fonctionnement	21 272 237	25 572 206
	Opérations d'ordre	14 500 000	15 500 000	Opérations d'ordre	14 500 000	15 500 000
	Mouvements d'ordre	14 500 000	15 500 000	Mouvements d'ordre	35 772 237	41 072 206
<b>TOTAL</b>	<b>81 287 074</b>	<b>82 804 486</b>	<b>TOTAL</b>	<b>81 287 074</b>	<b>82 804 486</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>242 637 243</b>	<b>271 788 487</b>	<b>RECETTES</b>	<b>242 637 243</b>	<b>271 788 487</b>	

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget Principal (400).
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres hors décisions modificatives et hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses de

chaque section. Un état récapitulatif des mouvements opérés doit alors être présenté au Conseil de communauté à sa plus proche séance.

Adoptée à 68 voix POUR,  
 1 voix CONTRE (M. Eric RENAUD, Saint-Amand-les-Eaux),  
 12 voix ABSTENTION (Mme Régine GUILAIN, Douchy-les-Mines ; M. Francis WOJTOWICZ, Douchy-les-Mines ; Mme Catherine MERCIER, Escaudain ; M. Patrick DUFOUR, Saint-Amand-les-Eaux pour son compte et celui de M. Fabien ROUSSEL, Saint-Amand-les-Eaux ; M. Jean-Marc MONDINO, Saint-Amand-les-Eaux ; Mme Hélène DA SILVA-COLLIER, Saint-Amand-les-Eaux pour son compte et celui de Mme Noura ATMANI, Saint-Amand-les-Eaux ; M. Didier LEGRAIN, Saint-Amand-les-Eaux ; Mme Pascale TEITE, Saint-Amand-les-Eaux pour son compte et celui de Mme Cécile GRASSO-NOWAK, Saint-Amand-les-Eaux ; M. Christophe VANHERSECKER, Trieth-Saint-Léger).

**25/007 Budget Primitif 2025 - Budget Annexe du Plan Local d'Insertion par l'Économie - PLIE (402)**

Le Budget Annexe du PLIE pour 2025 s'élève à 1 M€, stable relativement à 2024. Les actions mises en place pour les bénéficiaires de ce dispositif sont financées par le FSE et le Conseil Régional à hauteur de 692 K€ et par une participation du Budget Principal de 341 K€.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE PLIE - 2025 - 402 (EN €)								
DEPENSES				RECETTES				
	CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025		BP 2024	BP 2025		
F O N C T I O N N E M E N T	011	Charges à caractère général	515 900	586 200	013	Atténuations de charges	9 000	19 377
	012	Charges de personnel	480 000	461 500	74	Participations	626 060	691 923
						Subvention d'équilibre	365 640	341 200
	65	Contingents, participations et subventions	4 900	4 900	75	Autres recettes	100	100
		Mouvements réels	1 000 800	1 052 600		Mouvements réels	1 000 800	1 052 600
		Opérations d'ordre				Opérations d'ordre		
		Mouvements d'ordre	0	0		Mouvements d'ordre	0	0
		<b>TOTAL</b>	<b>1 000 800</b>	<b>1 052 600</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 000 800</b>	<b>1 052 600</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>1 000 800</b>	<b>1 052 600</b>		<b>RECETTES</b>	<b>1 000 800</b>	<b>1 052 600</b>

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe du Plan Local d'Insertion par l'Economie – PLIE (402).

Adoptée à 78 voix POUR,  
 1 voix CONTRE (M. Eric RENAUD, Saint-Amand-les-Eaux).

**25/008 Budget Primitif 2025 - Budget Annexe ZAE Les Pierres Blanches (403)**

Les travaux de viabilisation de la zone d'activités des Pierres Blanches sont pratiquement terminés et le Budget 2025 ne prévoit d'ailleurs que 400 K€ de dépenses.

En face, les reports de 2024 en matière de subvention pour 1 M€ et de cessions pour 1,6 M€ permettent de dégager un excédent de 2,2 M€ utilisé pour rembourser les avances du Budget Principal apportées pour équilibrer le Budget au fil des exercices.



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE LES PIERRES BLANCHES - 2025 - 403 (EN €)						
DEPENSES				RECETTES		
	CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025	CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025
F O N C T .	011 Charges à caractère général (Travaux)	2 205 000	400 000	70 Cessions	1 674 104	1 588 440
	65 Contingents, participations et subventions	0	10	74 Participations	1 600 000	1 058 453
	Mouvements réels	2 205 000	400 010	Mouvements réels	3 274 104	2 646 893
	Opérations d'ordre	8 842 052	10 436 220	Opérations d'ordre	7 772 948	8 189 337
	Mouvements d'ordre	8 842 052	10 436 220	Mouvements d'ordre	7 772 948	8 189 337
	<b>TOTAL</b>	<b>11 047 052</b>	<b>10 836 230</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 047 052</b>	<b>10 836 230</b>
I N V E S T .	16 Reversement d'avance au budget principal	1 069 104	2 246 883	16 Avance du budget principal		
	Mouvements réels	1 069 104	2 246 883	Mouvements réels	0	0
	Opérations d'ordre	7 772 948	8 189 337	Opérations d'ordre	8 842 052	10 436 220
	Mouvements d'ordre	7 772 948	8 189 337	Mouvements d'ordre	8 842 052	10 436 220
	<b>TOTAL</b>	<b>8 842 052</b>	<b>10 436 220</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 842 052</b>	<b>10 436 220</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>19 889 104</b>	<b>21 272 450</b>	<b>RECETTES</b>	<b>19 889 104</b>	<b>21 272 450</b>

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe ZAE Les Pierres Blanches (403).

Adoptée à 78 voix POUR,  
1 voix CONTRE (M. Eric RENAUD, Saint-Amand-les-Eaux).

### 25/009 Budget Primitif 2025 - Budget Annexe ZAE de l'Ecaillon (407)

Ce Budget Annexe devrait être clôturé en fin d'année 2025 et ne porte encore que quelques travaux pour 30 K€. Une cession permettra, comme pour le Budget Annexe des Pierres Blanches de rembourser au Budget Principal une partie des avances qu'il avait apporté pour financer les travaux.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE L'ECAILLON - 2025 - 407 (EN €)						
DEPENSES				RECETTES		
	CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025	CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025
F O N C T .	011 Charges à caractère général	40 000	30 000	70 Cessions	60 000	551 250
	65 Contingents, participations et subventions	0	10			
	Mouvements réels	40 000	30 010	Mouvements réels	60 000	551 250
	Opérations d'ordre	1 241 179	1 209 893	Opérations d'ordre	1 221 179	688 653
	Mouvements d'ordre	1 241 179	1 209 893	Mouvements d'ordre	1 221 179	688 653
	<b>TOTAL</b>	<b>1 281 179</b>	<b>1 239 903</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 281 179</b>	<b>1 239 903</b>
I N V E S T .	16 Reversement d'avance au budget principal	20 000	521 240	16 Avance du budget principal		
	Mouvements réels	20 000	521 240	Mouvements réels	0	0
	Opérations d'ordre	1 221 179	688 653	Opérations d'ordre	1 241 179	1 209 893
	Mouvements d'ordre	1 221 179	688 653	Mouvements d'ordre	1 241 179	1 209 893
	<b>TOTAL</b>	<b>1 241 179</b>	<b>1 209 893</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 241 179</b>	<b>1 209 893</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>2 522 358</b>	<b>2 449 796</b>	<b>RECETTES</b>	<b>2 522 358</b>	<b>2 449 796</b>

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe ZAE de l'Ecaillon (407).

Adoptée à 78 voix POUR,  
1 voix CONTRE (M. Eric RENAUD, Saint-Amand-les-Eaux).

## 25/010 Budget Primitif 2025 - Budget Annexe Arenberg Creative Mine (408)

D'un montant de 4 M€ en 2025, le Budget Annexe Arenberg Creative Mine prévoit de nouveaux projets : une salle dédiée à la formation au vidéo-mapping pour des personnes en recherche d'emploi, une salle de projection immersive, la poursuite de la réflexion sur le développement du site, des travaux d'aménagement du bâtiment 'Mineurs', l'installation d'abris vélos, le renouvellement des équipements lumière/son et la mise en place d'un système de vidéoprotection.

L'équilibre du Budget Annexe profite d'une baisse du coût de la dette propre (-30 K€) et est atteint grâce aux participations du Budget Principal, tant en section de fonctionnement pour 1,7 M€ qu'en matière de financement des investissements pour 1,69 M€.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE ARENBERG CREATIVE MINE - 2025 - 408 (EN €)							
DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025	CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025		
F O N C T .	011 Charges à caractère général	1 302 300	1 290 000	70 Produits des services du domaine et ventes diverses	151 620	40 000	
	65 Contingents, participations et subventions	217 010	232 000	74 Participations	1 569 890	1 720 000	
	66 Intérêts de la dette	347 200	315 000	75 Autres recettes	170 000	172 000	
	67 Autres dépenses	5 000	5 000	77 Produits exceptionnels	0	5 000	
	Mouvements réels	1 871 510	1 842 000	Mouvements réels	1 891 510	1 937 000	
	Opérations d'ordre	25 000	100 000	Opérations d'ordre	5 000	5 000	
	Mouvements d'ordre	25 000	100 000	Mouvements d'ordre	5 000	5 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 896 510</b>	<b>1 942 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 896 510</b>	<b>1 942 000</b>	
	I N V E S T .	20-21-23 Dépenses d'équipement brut	1 383 000	977 000	13 Subventions et participations	2 080 748	1 690 800
		16 Remboursement capital de la dette	717 748	808 800	16 Emprunts		
165 Dépôts et cautionnements		3 000	3 000	165 Dépôts et cautionnements	3 000	3 000	
Mouvements réels		2 103 748	1 788 800	Mouvements réels	2 083 748	1 693 800	
Opérations d'ordre		205 000	205 000	Opérations d'ordre	225 000	225 000	
Mouvements d'ordre		205 000	205 000	Mouvements d'ordre	225 000	300 000	
<b>TOTAL</b>		<b>2 308 748,00</b>	<b>1 993 800,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 308 748,00</b>	<b>1 993 800,00</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>4 205 258,00</b>	<b>3 935 800,00</b>	<b>RECETTES</b>	<b>4 205 258,00</b>	<b>3 935 800,00</b>		

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Arenberg Creative Mine (408).

Adoptée à 78 voix POUR,  
1 voix CONTRE (M. Eric RENAUD, Saint-Amand-les-Eaux).

## 25/011 Budget Primitif 2025 - Budget Annexe des Aires d'Accueil des Gens du Voyage (410)

Équilibré à 255 K€, ce Budget Annexe prévoit une redevance à verser au fermier de 200 K€ et 35 K€ de travaux sur l'aire de grand passage dont la CAPH est gestionnaire en 2025. Les dépenses s'équilibrent essentiellement par une participation du Budget Principal de 185 K€ en fonctionnement et 35 K€ en investissement.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF-BUDGET ANNEXE AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - 2025 - 410 (EN €)							
DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025	CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025		
F O N C T .	011 Charges à caractère général	10 000	10 000	74 Participations	150 000	185 000	
	65 Autres charges de gestion courante	165 000	200 010				
	67 Autres dépenses			75 Autres recettes	30 000	30 010	
	Mouvements réels	175 000	210 010	Mouvements réels	180 000	215 010	
	Opérations d'ordre	5 000	5 000	Opérations d'ordre			
	Mouvements d'ordre	5 000	5 000	Mouvements d'ordre	0	0	
	<b>TOTAL</b>	<b>180 000</b>	<b>215 010</b>	<b>TOTAL</b>	<b>180 000</b>	<b>215 010</b>	
I N V E S T .	20-21-23 Dépenses d'équipement brut	35 000	40 000	13 Subvention du budget principal	30 000	35 000	
	Mouvements réels	35 000	40 000	Mouvements réels	30 000	35 000	
	Opérations d'ordre			Opérations d'ordre	5 000	5 000	
	Mouvements d'ordre	0	0	Mouvements d'ordre	5 000	5 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>35 000</b>	<b>40 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 000</b>	<b>40 000</b>	
<b>DEPENSES</b>		<b>215 000</b>	<b>255 010</b>	<b>RECETTES</b>		<b>215 000</b>	<b>255 010</b>

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Aires d'Accueil des Gens du Voyage (410).

Adoptée à 77 voix POUR,  
1 voix CONTRE (M. Eric RENAUD, Saint-Amand-les-Eaux),  
1 voix ABSTENTION (M. Youssouf FEDDAL, Denain).

### 25/012 Budget Primitif 2025 - Budget Annexe de la Ruche d'entreprises de Denain (412)

Les dépenses de fonctionnement s'accroissent relativement au Budget Primitif 2024 du fait de la remise à niveau des dépenses de fluides, sous-estimées en 2024, du glissement vieillesse technicité et des mesures communautaires en matière de régime indemnitaire. Le Budget Principal participe à l'équilibre de ce Budget par une participation de 190 495 €, en complément des recettes de refacturation des services et de loyers.

Un programme de travaux a été défini dès 2022 et continue de se déployer pour 20 K€, financé par une participation du Budget Principal de même montant.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF-BUDGET ANNEXE RUCHE D'ENTREPRISE - 2025 - 412 (EN €)						
DEPENSES				RECETTES		
CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025	CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025	
F O N C T .	011 Charges à caractère général	111 210	146 150	013 Atténuations de charges	2 500	2 810
	012 Charges de personnel	175 000	185 500	70 Produits des services du domaine et ventes diverses	26 000	44 240
	65 Contingents, participations et subventions	1 850	1 955	74 Participations	192 510	190 495
				75 Autres produits de gestion courante	110 100	121 060
	Mouvements réels	288 060	333 605	Mouvements réels	331 110	358 605
	Opérations d'ordre	43 050	25 000	Opérations d'ordre		
	Mouvements d'ordre	43 050	25 000	Mouvements d'ordre	0	0
	<b>TOTAL</b>	<b>331 110</b>	<b>358 605</b>	<b>TOTAL</b>	<b>331 110</b>	<b>358 605</b>
I N V E S T .	20-21-23 Dépenses d'équipement brut	79 850	44 850	13 Subvention du budget principal	36 800	19 850
	16 Dépôts et cautionnements	5 000	5 000	16 Dépôts et cautionnements	5 000	5 000
	Mouvements réels	84 850	49 850	Mouvements réels	41 800	24 850
	Opérations d'ordre		30 000	Opérations d'ordre	43 050	55 000
	Mouvements d'ordre	0	30 000	Mouvements d'ordre	43 050	55 000
	<b>TOTAL</b>	<b>84 850</b>	<b>79 850</b>	<b>TOTAL</b>	<b>84 850</b>	<b>79 850</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>415 960</b>	<b>438 455</b>	<b>RECETTES</b>	<b>415 960</b>	<b>438 455</b>	

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe de la Ruche d'Entreprises de Denain (412).

Adoptée à 78 voix POUR,  
1 voix CONTRE (M. Eric RENAUD, Saint-Amand-les-Eaux).

### 25/013 Budget Primitif 2025 - Budget Annexe Aménagement de Zones d'Activités Économiques (413)

En 2025, les études continuent sur les 5 Zones d'Activités Economiques pour 800 K€ (Le Marillon, Hordain 2, Château d'Eau, les Bruilles et les Soufflantes). En parallèle des acquisitions de terrains sont prévues à hauteur de 62 K€ et des travaux d'aménagement démarrent sur Hordain 2 pour un volume prévu de 300 K€.

Le Budget Principal finance ces dépenses par une avance de 800 K€ en complément d'une cession sur Le Marillon de 361 K€.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF-BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - 2025 - 413 (EN €)						
DEPENSES				RECETTES		
CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025	CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025	
F O N C T .	011 Charges à caractère général (Travaux)	1 786 877	1 161 758	70 Cessions		361 500
	65 Contingents, participations et subventions		10	75 Autres produits de gestion courante		
	Mouvements réels	1 786 877	1 161 758	Mouvements réels	0	361 500
	Opérations d'ordre	205 635	3 048 022	Opérations d'ordre	1 992 512	3 848 290
	Mouvements d'ordre	205 635	3 048 022	Mouvements d'ordre	1 992 512	3 848 290
	<b>TOTAL</b>	<b>1 992 512</b>	<b>4 209 790</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 992 512</b>	<b>4 209 790</b>
I N V E S T .			13 Subventions			
	16 Reversement d'avance au budget principal			16 Avance du budget principal	1 786 877	800 268
	Mouvements réels	0	0	Mouvements réels	1 786 877	800 268
	Opérations d'ordre	1 992 512	3 848 290	Opérations d'ordre	205 635	3 048 022
	Mouvements d'ordre	1 992 512	3 848 290	Mouvements d'ordre	205 635	3 048 022
	<b>TOTAL</b>	<b>1 992 512</b>	<b>3 848 290</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 992 512</b>	<b>3 848 290</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>3 985 024</b>	<b>8 058 080</b>	<b>RECETTES</b>	<b>3 985 024</b>	<b>8 058 080</b>	

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Aménagement de Zones d'Activités Economiques (413).

Adoptée à 78 voix POUR,  
1 voix CONTRE (M. Eric RENAUD, Saint-Amand-les-Eaux).

**25/014 Ajustement des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) dans le cadre des Budgets Primitifs des Budgets Principal (400) et Annexe Arenberg Creative Mine (408) de 2025**

La Porte du Hainaut s'est engagée dans un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) permettant d'avoir une vision optimisée de ses engagements pour la durée du mandat et au-delà.

La procédure AP/CP est l'outil qui permet de réaliser le PPI : l'assemblée délibérante définit le projet, fixe le coût global de l'opération, élabore le montage financier et détermine un échéancier de réalisation, permettant de déterminer le besoin annuel de financement.

La mise en place d'une gestion en AP/CP nécessite pour le Conseil Communautaire d'actualiser les Crédits de Paiement à chaque étape budgétaire, le Conseil communautaire décide :

- de voter l'actualisation des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) des Budgets Principal (400) et Annexe Arenberg Creative Mine (408).

Adoptée à 78 voix POUR,  
1 voix CONTRE (M. Eric RENAUD, Saint-Amand-les-Eaux).

**25/015 Création des Autorisations d'Engagements (AE) et des Crédits de Paiement (CP) dans le cadre du Budget Primitif du Budget Principal (400) de 2025**

La CAPH a mis en place cette procédure de gestion pluriannuelle des dépenses et des recettes pour les projets d'investissement. Il est aujourd'hui proposé d'élargir cette modalité de gestion pour les dépenses de fonctionnement pluriannuelles.

Le Conseil communautaire est appelé à autoriser l'ouverture des autorisations d'engagement, enveloppe maximum dédiée à la dépense concernée, la durée de l'autorisation et les dépenses

concernées par l'autorisation.

Le Conseil communautaire décide :

- de voter la mise en place des Autorisations d'Engagements (AE) et des Crédits de Paiement (CP) dans le cadre du Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

---

**25/016 Reconduction pour l'exercice 2025 de la neutralisation de l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées**

Cette délibération technique annuelle permet de neutraliser l'impact budgétaire en dépenses de fonctionnement de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une recette dans cette même section.

Le Conseil communautaire décide :

- de reconduire, pour l'exercice 2025, la neutralisation totale de l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour l'ensemble des budgets de la collectivité.

Adoptée à l'unanimité

---

**25/017 EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut : Approbation des comptes 2023**

Les comptes de gestion et le compte administratif de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2023 ont été adoptés le 7 mai 2024 par le Comité de direction de l'Office.

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les comptes de gestion et les comptes administratifs pour 2023 de l'EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut, pour les Budgets Principal et Annexes.

Ne prennent pas part à la discussion et au vote, les représentants de la CAPH à l'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut :

M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain), M. David AUDIN pour le compte de Mme Valérie CARTA (Denain), M. André DESMEDT (Hasnon), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), M. Arnaud BAVAY (Hordain), Mme Karine LIPPERT (Raismes), M. Jean-Marc MONDINO (Saint-Amand-les-Eaux).

Adoptée à l'unanimité

---

**25/018 EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut : Attribution de la subvention de fonctionnement pour 2025 versée par la CAPH**

Afin d'assurer le fonctionnement de l'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut, une subvention d'un montant de 1,5 M€ est sollicitée pour l'exercice 2025, stable relativement à 2024 (1 530 500 €).

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer à 1 500 000 € maximum le montant de la subvention d'équilibre au titre du Budget 2025 à l'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut et repris au Budget Primitif 2025 de la CAPH.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion 633-657381-TOU-OTPH du Budget Principal.

Ne prennent pas part à la discussion et au vote, les représentants de la CAPH à l'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut :

M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain), M. David AUDIN pour le compte de Mme Valérie CARTA (Denain), M. André DESMEDT (Hasnon), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), M. Arnaud BAVAY (Hordain), Mme Karine LIPPERT (Raismes), M. Jean-Marc MONDINO (Saint-Amand-les-Eaux).

Adoptée à l'unanimité

### **25/019 Renouvellement du dispositif d'aides financières en faveur des mobilités actives à destination des habitants - Année 2025**

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, pour accompagner les habitants vers des mobilités actives et décarbonées, La Porte du Hainaut a mis en place en 2021, un dispositif d'aide à l'acquisition d'un Vélo classique ou à Assistance Electrique, neuf ou d'occasion.

Le barème actualisé est le suivant :

- Vélo classique adulte neuf : 150 € ; occasion : 100 €,
- Vélo à assistance électrique adulte neuf : 300 € ; occasion : 150 €,
- Vélo 2 ou 3 roues de type vélo cargo sans assistance neuf : 200 € ; occasion : 100 €,
- Vélo 2 ou 3 roues de type vélo cargo avec assistance électrique neuf : 400 € ; occasion 200 €.

Afin de poursuivre cette orientation commune vers des mobilités moins carbonées et plus solidaires, nous proposons de renouveler de nouveau ce dispositif qui évoluera notamment avec une aide financière de 100 € pour la réparation et la mise en sécurité du vélo et l'augmentation du montant de l'aide pour l'achat d'équipements de sécurité jusqu'à 40 €.

Ces nouvelles propositions plus incitatives devront permettre une augmentation des demandes et aussi favoriser le marché de l'occasion et la pratique du réemploi.

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer pour cette délibération, la délégation de compétence au Bureau telle que définie par la délibération n°22/104 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2022.
- d'approuver le renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, du dispositif d'aide en faveur des mobilités actives.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion Mob\_Dur-87-65741-AMT-AIDE\_VELOS.

Adoptée à l'unanimité

### **25/020 Forfait Mobilités Durables (FMD) : Instauration au profit des agents publics de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut**

La mise en place du forfait mobilités durables avait recueilli un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Social Territorial (CST) en date du 21 mars 2024. Afin de l'instituer, la CAPH doit aujourd'hui délibérer.

Ce forfait constitue un remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre des déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail avec un vélo ou un vélo à assistance électrique personnel (ou tout autre moyen de type trottinette ou gyropode) ou un véhicule personnel motorisé, si on en est le conducteur ou le passager en covoiturage ou si l'on est utilisateur des services de mobilité partagée.

Tous les agents sont éligibles dès lors qu'ils utilisent l'un des moyens de transport cité ci-dessus pendant 30 jours au mois au cours de l'année civile.

Le montant annuel du forfait mobilités durables est fixé selon le nombre de jours d'utilisation du moyen de transport :

Entre 30 et 59 jours	100 €
Entre 60 et 99 jours	200 €
Au moins 100 jours	300 €

Le versement du forfait mobilités durables est cumulable avec le versement mensuel du remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos dans la limite de 800 €, plafond maximum.

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer pour cette délibération, la délégation de compétence au Bureau telle que définie par la délibération n°22/104 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2022.
- d'acter l'instauration du Forfait Mobilités Durables (FMD) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- d'acter que la mise en paiement a lieu au cours de l'année suivant celle du dépôt de la déclaration.

Adoptée à l'unanimité

<b>25/021</b>	<b>Agence de développement "Porte du Hainaut Développement" : Subvention de fonctionnement 2025</b>
---------------	---

La Porte du Hainaut assure la promotion et l'animation économique du territoire en partenariat étroit avec l'agence de développement économique, Porte du Hainaut Développement (PHD) qui compte 100 adhérents : 90 entreprises, 5 partenaires et 5 membres de droit.

L'association a pour objectif général de mener toute action de prospection et de développement et plus particulièrement de promouvoir les parcs d'activités économiques de La Porte du Hainaut et leurs entreprises mais aussi d'assurer la prospection et l'accueil des investisseurs sur l'agglomération. Elle assure également l'animation du réseau en organisant des événements en direction des entreprises (petits-déjeuners thématiques, salon Made in Hainaut, parrainage de matchs de sport de haut niveau, visites d'entreprises...).

La bonne réalisation de ces missions d'intérêt général justifie l'octroi d'un soutien financier de notre EPCI. Une convention d'objectifs vient fixer les missions entrant dans l'assiette de subvention, ainsi que les conditions d'utilisation des subventions de la Communauté d'Agglomération. Elle précise également les modalités de fonctionnement et d'échanges d'information entre les équipes de l'agence PHD et de La Porte du Hainaut.

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer pour cette délibération, la délégation de compétence au Bureau telle que définie par la délibération n°22/104 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2022.
- d'attribuer à l'association Porte du Hainaut Développement une subvention forfaitaire pour 2025 d'un montant de 189 700 €, composée du versement d'une subvention de fonctionnement de 182 500 € et de la mise à disposition d'un bureau équipé et de moyens informatiques, bureautiques et téléphoniques (subvention en nature valorisée à hauteur de 7 200 €).
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion DAE-62-65748-DAE-PHD.

Ne prennent pas part à la discussion ni au vote, les représentants de l'Association « Porte du Hainaut Développement » :

M. Jean-Claude MESSAGER (Lecelles) pour le compte de Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), M. Arnaud BAVAY (Hordain), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu-Saint-Amand), M. Gérald THURU (Millonfosse), M. Aymeric ROBIN (Raismes).



---

<b>25/022</b>	<b>Groupement d'Intérêt Public du Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) : Adhésion et cotisation</b>
---------------	--

Le CERDD, Centre Ressource du Développement Durable est un Groupement d'Intérêt Public qui soutient les acteurs des Hauts-de-France dans la mise en œuvre de leurs projets et stratégies de Développement Durable.

L'adhésion au CERDD a pour objectif d'aider la Collectivité à renforcer son expertise, notamment dans le cadre du nouveau modèle de développement soutenable axé sur les transitions et inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial et dans le Projet de Territoire de la CAPH.

Ainsi, un travail sera effectué aux côtés de grandes structures, comme l'Etat, le CD2E, la MEL ou l'ADEME pour une mise en commun de nos expériences. Egalement, la CAPH bénéficiera de 3 jours d'expertise liés à ces thématiques.

A titre d'exemple, le 12 décembre dernier, la CAPH a co-organisé avec le CERDD, des ateliers régionaux sur le métier d'acheteur public responsable dans le cadre du réseau APURE (réseau régional des acheteurs publics responsables). Une centaine de professionnels des Hauts-de-France étaient présents sur le Site Minier.

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer pour cette délibération, la délégation de compétence au Bureau telle que définie par la délibération n°22/104 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2022.
- d'approuver l'adhésion de La Porte du Hainaut au Groupement d'Intérêt Public du CERDD.
- d'acquitter le paiement de la cotisation de 8 000 € pour l'année 2025 puis celui des cotisations annuelles suivantes.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention constitutive du groupement ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion 028-6281-2P2T du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

---

<b>25/023</b>	<b>Site Minier d'Arenberg-Porte du Hainaut - Programmation événementielle : Octroi de subventions 2025 aux Associations "Les Rencontres Audiovisuelles" et "Les Amis de CineComedies"</b>
---------------	---

La Porte du Hainaut a mis en place une politique d'ouverture du public, axée autour de l'organisation de grands événements sportifs et culturels en devenant partenaire de différents événements régionaux, nationaux voire même internationaux.

Lors de la présentation du projet de développement du Site Minier en décembre 2022, La Porte du Hainaut a affirmé sa volonté d'un meilleur ancrage territorial du Site Minier dès 2023 et pour les années à venir.

Pour ce faire, les deux associations 'les rencontres audiovisuelles' et 'les amis de CineComedies' sont régulièrement présentes sur le Site Minier. La première est créatrice notamment, du festival Vidéo Mapping Festival attirant beaucoup de participants, et en 2025, l'expérimentation d'une salle immersive sur une période de 3 mois. Elle organisera le festival du Court Métrage et un forum Européen de professionnels. Elle mettra également en place une formation professionnalisante et certifiante pour des personnes sans emploi ni étudiant ni en formation professionnelle.

L'association 'les amis de CineComedies' quant à elle, devient une résidence d'écritures avec le CineComedies Lab et propose également une projection grand public gratuite sur le Site Minier avec

des temps d'échange entre les spectateurs et l'équipe du film.

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer pour cette délibération, la délégation de compétence au Bureau telle que définie par la délibération n°22/104 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2022.
- d'approuver, pour 2025, le versement des subventions suivantes :
  - 168 000 € pour l'association Rencontres Audiovisuelles,
  - 14 000 € pour l'association Les Amis de CineComedies.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment à signer les conventions d'objectifs nécessaires aux versements des subventions.
- d'acter que les crédits liés au versement des subventions sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés sur la ligne de gestion 64-65748-SIT- DEV\_CULT du Budget Annexe Arenberg Creative Mine.

Adoptée à l'unanimité

---

<b>25/024</b>	<b>Contrat de partenariat pour la reconversion du Site Minier d'Arenberg : Rapport annuel 2023 sur le suivi et l'exécution du contrat</b>
---------------	---

La Porte du Hainaut a signé en 2013 et pour 25 ans, un contrat de partenariat pour la reconversion du Site Minier d'Arenberg. Dans le cadre de ce contrat, le groupement titulaire a créé une société dédiée au projet : la SAS PIMAWA, interlocuteur principal concernant l'exécution du contrat, dans sa partie réhabilitation/construction au démarrage du contrat puis dans la partie entretien/maintenance à la livraison des bâtiments.

Afin de permettre un suivi à la fois financier et technique de la bonne exécution du marché, PIMAWA a l'obligation de fournir en milieu d'année, un rapport retraçant l'année N-1.

Comme les années précédentes, La Porte du Hainaut a mandaté le cabinet indépendant d'expertise financière Finance Consult dont les conclusions sont les suivantes :

Le rapport 2023 fourni par la société PIMAWA est globalement complet et de bonne qualité.

L'analyse des données permettant un suivi des travaux Gros Entretien Renouvellement, est désigné par l'acronyme : GER. C'est un sujet relativement nouveau, puisqu'en 2021, première année du contrat les travaux de GER représentaient un faible volume, et qu'ils sont bien plus nombreux en 2023. La lecture du compte-rendu annuel soulève quelques questions de cohérence entre le suivi technique des travaux de GER, et leur suivi financier. Ce suivi du GER prendra de plus en plus de poids dans l'avenir. Le suivi des actions d'exploitation-maintenance dont le rapport est assez complet, reste améliorable. Certains indicateurs contractuels méritent d'être renseignés, et un volet analyses/préconisations pourrait s'inscrire plus aisément dans une démarche partenariale d'amélioration continue.

Le résultat net annuel est positif, du fait d'un produit exceptionnel de 626 k€, comme les années précédentes. Ce produit correspond à la reprise de la quote-part de la subvention d'investissement FTBM/FEDER/FDAN affectée au résultat de l'exercice. Le résultat net s'établit à 78 k€, il est en progression de 20% par rapport à celui de l'exercice précédent (65 k€).

Le rapport a également fait l'objet d'un passage en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 27 novembre 2024.

Le Conseil communautaire a pris acte de la présentation du rapport 2023 par la SAS PIMAWA dans le cadre du contrat de partenariat pour la reconversion du Site Minier d'Arenberg.

---

<b>25/025</b>	<b>Stratégie Jeunesses-Éducation Populaire 15-25 ans - Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) : Cotisation 2025 et bourses socio-culturelles</b>
---------------	--

Dans le cadre de la Stratégie Jeunesses 15-25 ans, l'une des premières mesures mise en œuvre concerne le dispositif du « Comité Local d'Aide aux Projets », dit CLAP, au bénéfice des communes. Ce dernier accompagne techniquement et/ou financièrement des projets de jeunes âgés de 16 à 30 ans. Il

s'agit de projets de création ou de reprise d'entreprise, de projets socio-culturels ou de projets de séjours autonomes.

Pour chaque projet porté, le CLAP :

- Apporte une expertise technique permettant leur réalisation,
- Favorise la mise en réseau des initiatives des jeunes en effectuant le lien avec de nombreux partenaires,
- Peut accorder des bourses financières d'aide aux projets.

Pour la première période expérimentale d'octobre 2023 à décembre 2024, le dispositif concernait les 13 communes concernées par la Politique de la Ville. Il a ensuite été proposé aux autres communes de s'inscrire dans le dispositif si elles le souhaitaient. Cela a permis d'identifier 8 communes supplémentaires : Abscon, Bouchain, Hasnon, Hérin, Lecelles, Marquette-en-Ostrevant, Thiant et Trith-Saint-Léger.

Ainsi la mise en œuvre du CLAP sur La Porte du Hainaut en 2025 concernerait un ensemble de 21 communes, qui totalisent un peu plus de 125 000 habitants, ce qui représente une cotisation d'un montant de 19 574,10 €, à verser à l'Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports (OVJS), structure porteuse du dispositif.

Par ailleurs, aucun dispositif de droit commun n'accorde de bourse pour des projets socio-culturels. C'est pourquoi, il est proposé de prévoir une subvention de 4 000 € pour soutenir financièrement en 2025 au moins cinq projets socio-culturels de jeunes habitant le territoire (une bourse de ce type ne pouvant excéder 800 € par projet.)

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer pour cette délibération, la délégation de compétence au Bureau telle que définie par la délibération n°22/104 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2022.
- de poursuivre l'adhésion de la CAPH à l'Office du Valenciennois de la Jeunesse et des Sports pour la mise en œuvre de la convention.
- d'approuver le versement d'une cotisation d'un montant de 19 574,10 € à l'association Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports au titre du fonctionnement 2025 du Comité Local d'Aide aux Projets.
- d'attribuer à l'association Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports une subvention d'un montant de 4 000 € consacrée au soutien des projets solidaires, socio-culturels, artistiques et sportifs, portés par des jeunes résidant exclusivement sur le territoire de La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'application de la présente délibération et notamment à signer ladite convention.
- d'acter que les crédits liés à la dépense cotisation sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés sur la ligne de gestion 52-6281-CS-COT\_JEU.
- d'acter que les crédits liés à la dépense subvention bourses socio-culturelles sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés sur la ligne de gestion JEU-52-65748-CS-SOUT\_JEU.

Adoptée à l'unanimité

---

<b>25/026</b>	<b>Contrat Quartiers 2030 : Fonds de concours Politique de la Ville - Nouveau dispositif</b>
---------------	--

La Porte du Hainaut a validé le 8 avril 2024 son nouveau Contrat de Ville intitulé Contrat Quartiers 2030 qui prévoit l'instauration d'un nouveau dispositif de soutien à l'investissement pour accompagner les communes en Politique de la Ville dans la construction ou la rénovation d'équipements structurants situés dans les quartiers ou fréquentés par les habitants des quartiers prioritaires.

Cette délibération vient donc préciser les critères de ce nouveau dispositif et les modalités de répartition de l'enveloppe financière, qui s'inscrit dans le cadre du Pacte de Solidarité Communautaire et s'appuie sur des modalités sensiblement identiques à la Dotation de Ruralité.

Une enveloppe globale de 1,5M€ sera inscrite au Budget chaque année sur la durée du Contrat Quartiers 2030. Une répartition équilibrée et équitable par commune a été élaborée : Elle est établie en prenant en compte les niveaux de l'IDH4 et le potentiel financier de chaque commune concernée. Elle respecte, en outre, les capacités d'intervention et de mobilisation budgétaire de chacune d'entre elles.

La dotation d'investissement des communes en Politique de la Ville peut cofinancer 30% du coût du projet TTC, net du FCTVA dont le recouvrement reste à la charge de la commune. Son montant annuel est plafonné à 200 000 € ou 30% de l'enveloppe totale de la commune identifiée dans le tableau joint à votre dossier.

Le Conseil communautaire décide :

- d'instituer, pour la période 2025-2031, un fonds de concours Politique de la Ville pour les communes selon les critères et modalités de gestion décrites.
- d'inscrire au Budget Primitif 2025 des crédits de 1,5 M€ au titre de la dotation 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions afférentes à l'attribution du fonds de concours Politique de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

### INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le Lundi 24 Février 2025 à 18h00, salle du Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut.

Fait à Wallers, le lundi 13 janvier 2025

Affiché et publié le 17/01/2025  
Par délégation  
La Directrice Juridique  
Cécile LINQUETTE



16/01/2025  
Aymeric ROBIN  
Président de La Porte du Hainaut

Le Secrétaire de séance,  
M. Youssouf FEDDAL (Denain)

Le Président de La Porte du Hainaut



**Aymeric ROBIN**

